



20.4411

**Postulat Gapany Johanna.
Weiterentwicklung
des Abfall-Recyclings. Vereinbarkeit
mit dem Raumplanungs- und Umweltrecht**

**Postulat Gapany Johanna.
Développement du recyclage
des déchets. Adéquation des règles
du droit de l'aménagement
et de l'environnement**

CHRONOLOGIE

STÄNDERAT/CONSEIL DES ETATS 16.03.21

Präsident (Hefti Thomas, erster Vizepräsident): Der Bundesrat beantragt die Annahme des Postulates.

AB 2021 S 267 / BO 2021 E 267

Gapany Johanna (RL, FR): On ne le dira jamais assez, l'environnement mérite toute notre attention. Bien plus que sur des discours ou des taxes, on doit se mettre d'accord sur des solutions. L'une d'elles, c'est le recyclage des déchets, un objet qui me tient particulièrement à coeur et sur lequel je me permets de revenir quelques instants.

Sur le principe, on est tous d'accord. On veut atteindre les objectifs climatiques, on veut consommer mieux, on veut une société plus propre. Mais lorsqu'il s'agit de construire l'infrastructure pour atteindre ces objectifs, lorsqu'il s'agit de construire ou d'agrandir une centrale qui permettra de traiter nos déchets, c'est bien souvent, et encore trop souvent, le blocage. C'est vrai, elles prennent de la place, elles créent peu de places de travail, elles font du bruit, elles ne sont pas esthétiques dans le paysage, elles occasionnent du trafic. Mais étant donné leur utilité et la nécessité de les intégrer dans notre quotidien, ces désagréments sont finalement bien peu de choses. Surtout, ils ne font pas le poids par rapport à tout ce qu'elles peuvent apporter.

C'est la raison de mon postulat. Je m'arrêterai là, parce que le Conseil fédéral est allé à l'essentiel dans son avis, pour lequel je le remercie. Je ne doute pas que le résultat de ce rapport nous permettra d'aller de l'avant.

Angenommen – Adopté